

**Autodéclaration (AD) de l'intermédiaire financier (IF)
en cas de report de la révision ordinaire LBA conformément au §51 du Règlement**

Membre : _____

Adresse : _____

Dernière révision le :

Réalisé par :

A. Activité relevant de la LBA¹ / description de l'activité :

L'activité effectuée présente également les caractéristiques suivantes :

- Utilisation de monnaies virtuelles ou de services basés sur la blockchain
 - Octroi de prêts à la consommation
 - Achat d'or ancien
 - Émission de cartes prépayées
 - L'activité de l'IF est exercée en deçà des seuils de l'activité exercée à titre professionnel²
 - Aucune activité IF n'est fournie ; raison de l'affiliation à l'OAR³ :
-

B. Relations d'affaires durables (RA) :

1. Nombre de RA relevant de la LBA à la date de la demande : _____
2. Nombre de nouvelles RA depuis le dernier audit/autodéclaration (AD) : _____
3. Nombre de clôtures de RA depuis la dernière révision/AD : _____
4. Montant des actifs sous gestion à la date de la demande : _____
5. Montant du volume de transactions pertinent pour la LBA⁴ depuis le dernier audit/AD : _____

C. Opérations de caisse :

1. Nombre de transactions au comptant effectuées depuis le dernier audit/AD : _____
2. Montant du volume de transactions relevant de la LBA depuis le dernier audit/AD : _____

¹ Cf. activité relevant de la LBA au sens de l'art. 2 al. 3 LBA et la page 6 de la demande d'affiliation

² Au sens de l'art. 7 OBA

³ Cf. §3 (2) des Statuts : conditions d'affiliation volontaire

⁴ À prendre en compte sont : chiffre d'affaires, flux entrants et sortants, paiements transitoires, etc.

D. Présence de facteurs d'augmentation du risque :

1. Nombre de dossiers à risque accru (DRE)⁵ : _____
2. Nombre de transactions à risque accru (TRE)⁶ : _____
3. Nombre de transactions LBA/opérations de caisse avec des personnes politiquement exposées (PEP)⁷ : _____
4. Nombre de RA avec des connexions à des structures (complexes)⁸ : _____
5. Nombre de « clients cluster »⁹ : _____
6. Domicile étranger (résidentiel), domicile des parties contractantes :

- EU
- En dehors de l'UE
- Offshore-Jurisdiktionen / Liste grise du GAFI
- Liste noire du GAFI

7. IF a des sociétés mères/filiales/auxiliaires ou des établissements stables à l'étranger ou acquiert activement des clients à l'étranger :

- EU
- En dehors de l'UE
- Offshore-Jurisdiktionen / Liste grise du GAFI
- Liste noire du GAFI

8. IF coopère avec des banques étrangères (dépositaires) :

- EU
- En dehors de l'UE
- Offshore-Jurisdiktionen / Liste grise du GAFI
- Liste noire du GAFI

9. IF délègue les obligations de diligence à des tiers :

OUI : NON :

si oui, précisez le type d'implication¹⁰ : _____

10. Les activités d'IF sont déléguées à des auxiliaires selon l'art. 2 al. 2 lit. b OBA¹¹ :

OUI : NON :

si oui, aux auxiliaires suivants : _____

11. Y a-t-il d'autres facteurs d'augmentation des risques¹² ?

OUI : NON :

si oui, lesquels : _____

12. Les mesures et contrôles suivants sont pris pour minimiser ces risques :

⁵ Cf. critères de risque selon §32 du Règlement

⁶ Cf. critères de risque selon §33 du Règlement

⁷ La relation avec un PEP doit être spécifiée conformément au §32 al. 4 lit. a et c (oPEP) du Règlement.

⁸ En général fondations, trusts, sociétés de domicile (cf. également §32 al. 1 lit. h du Règlement)

⁹ On peut supposer que le client qui est dit cluster représente au moins 25 % du total des actifs sous gestion des RA sont impliqués.

¹⁰ À des tiers réglementés de la même manière (§ 38 al. 1) ou à des tiers non réglementés (§38 al. 2 du Règlement)

¹¹ L'auxiliaire exerce une activité d'IF au nom et pour le compte du membre.

¹² Critères selon les §32 et §33 du Règlement

Déclaration de l'intermédiaire financier (IF)

En qualité d'intermédiaire financier au sens de la LBA et de membre de l'OAR PolyReg, nous confirmons par la présente eu égard à l'art. 45 LFINMA et aux obligations légales, statutaires et réglementaires connues, en toute bonne foi, que :

- a. Les conditions de maintien de l'affiliation auprès de l'OAR PolyReg étaient remplies pendant l'ensemble de la période contrôlée et restent inchangées à ce jour.
- b. Toutes les relations d'affaires sont vérifiées et documentées conformément aux art. 3-6 LBA. Tous les cocontractants sont suivis personnellement et ont été identifiés. L'obligation de documentation selon l'art. 7 LBA est respectée. Les pièces justificatives conservées reflètent l'état actuel des relations d'affaires. L'identification et la vérification de l'ayant droit économique et/ou du détenteur du contrôle a été effectuée et documentée dans tous les cas prévus par la loi et le Règlement.
- c. L'actualisation des dossiers clients est effectuée régulièrement. L'étendue et la périodicité de celle-ci sont définies dans les directives internes concrétisant les critères de risques de l'IF. Les clients sont répartis en catégories de risques et sont surveillés en conséquence.
- d. Un recouplement avec les listes de sanctions a été fait et documenté.
- e. En lien avec les relations d'affaires à risques accusés et/ou avec des PEP, les clarifications particulières ont été effectuées, les dossiers concernés sont marqués de manière reconnaissable et une surveillance est assurée.
- f. En cas de rupture de la relation d'affaires, l'obligation d'assurer le *paper trail* a été respecté et le MROS a été informé (pour autant qu'une communication ait été transmise au préalable).
- g. Tous les faits et documents liés à des violations des dispositions sur la lutte contre le blanchiment d'argent ont été communiqués à l'OAR PolyReg et toutes les informations pertinentes ont été rendues accessibles dans leur intégralité. Toutes les mutations et les circonstances importantes (p. ex. plaintes, procédures), qui sont pertinentes pour l'activité de l'entreprise en lien avec le respect des dispositions sur la lutte contre le blanchiment d'argent ont été communiquées à l'OAR PolyReg.
- h. Aucune / _____ communication(s) auprès du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent n'a / a été effectuée(s) pendant la période contrôlée. Le cas échéant, la procédure à suivre en cas de blocage des avoirs a été respectée.
- i. L'organisation interne de l'entreprise respecte les conditions de l'art. 8 LBA et tous les responsables ont suivi les formations prescrites.
- j. Les auxiliaires remplissent les exigences posées par l'art. 2 al. 2 let. b OBA.
- k. Toutes les activités *cross-border* ont été exercées conformément aux dispositions étrangères applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- l. Nous souhaitons apporter les précisions / réserves suivantes aux déclarations ci-dessus :

(éventuelles explications sur une feuille annexe, incl. copies des justificatifs sur les réserves).

Lieu et date _____

Signature : _____
(signature autorisée de l'intermédiaire financier)